

**DATE DE CONVOCATION:** 1<sup>er</sup> décembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le **sept décembre** à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent CLEMENTONI, Maire

Etaient présents : Monsieur Laurent CLEMENTONI, Monsieur Yvan MORIN, Madame Nathalie LEVETEAU, Monsieur Francis DURAND, Monsieur Philippe BONNEAU, Monsieur Xavier EVEN, Madame Florence MAZÉ, Monsieur Laurent LIDOUREN, Monsieur Jean-Pierre PORCHER, Madame Corinne MOUSSY.

Etait absente excusée : Madame Ghislaine COURTÉ

Madame Florence MAZÉ est élue secrétaire

**Ordre du jour :**

1. Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT)
2. Décision modificative du budget lotissement
3. Tarifs municipaux 2022
4. Anticipation de crédits d'investissements sur le budget 2022
5. Convention avec le SICTOM d'Auneau
6. Modification des statuts du SEASY
7. Sente rue d'Authon
8. Travaux et acquisition :
  - Panneau d'information lumineux
  - Contrat de maintenance Salle des Garances Delta Dore
9. Travaux prévisionnels 2022
10. Organisation du Noël des enfants
11. Fêtes et cérémonies : prévisions de sorties 2022
12. Compte rendu des Commissions et des Syndicats
13. Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

**Compte rendu des décisions du Maire**

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- Décision n°9/2021 : acquisition d'une cabine de type anglaise boîte à livres à Monsieur JOURNOUX, auto entrepreneur, sis à Mousseaux les Bray (77) d'un montant de 3 003 € .

- Décision n°10/2021 : missions esquisses, APS/APD et réalisation du dossier de la demande du permis de construire de l'extension de la salle polyvalente des Garances d'un montant de 18 000€ HT confiées au cabinet 2CZI sise Boutervilliers (91) .

## **DELIBERATIONS**

### **BUDGET LOTISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire informe qu'il y lieu d'augmenter l'article 605 suite au contrat d'entretien des plantations non prévu au budget primitif.

Monsieur le Maire informe et qu'il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante au budget annexe du lotissement :

#### **Section de Fonctionnement :**

##### Dépense

- Article 678 : autres charges exceptionnelles - 3 000 €
- Article 605 : achats de matériel, équipements et travaux + 3 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **décide** la décision modificative suivante au budget annexe du lotissement:

#### **Section de Fonctionnement :**

##### Dépense

- Article 678 : autres charges exceptionnelles - 3 000 €
- Article 605 : achats de matériel, équipements et travaux + 3 000 €

## **TARIFS COMMUNAUX 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe les tarifs municipaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, comme suit :

### **Cimetière**

	2 m <sup>2</sup>	4 m <sup>2</sup>
Concession Trentenaire	150 euros	225 euros
Concession Cinquantenaire	300 euros	450 euros

<b><u>Colombarium</u></b>	
5 ans	150 €
15 ans	250 €
30 ans	350 €
<b><u>Cavurne</u></b>	
10 ans	200 €
20 ans	350 €
50 ans	600 €
Redevance d'ouverture de case	40 €
Redevance de dispersion des cendres au jardin du souvenir	50 €

1/3 sera reversé au Centre Communal d'Action Sociale.

## Salle des Garances

	Grande Salle	Petite Salle	Cuisine	Ensemble
<b>Habitants et associations de Garancières en Beauce</b>				
Repas	153,00 €	85,00 €	77,00 €	275,00 €
Vin d'honneur	77,00 €	38,00 €	77,00 €	192,00 €
<b>Entreprises situées à Garancières en Beauce</b>				
	228,00 €	137,00 €	77,00 €	381,00 €
<b>Habitants des communes de Sainville, Oysonville, Maisons, Gommerville, Ardelu, Vierville,</b>				
repas	459,00 €	214,00 €	152,00 €	825,00 €
Vin d'honneur	382,00 €	190,00 €	152,00 €	724,00 €
<b>Habitants hors communes de Garancières en Beauce et celles citées précédemment</b>				
<b>Associations et entreprises hors commune de Garancières en Beauce</b>				
repas	763,00 €	381,00 €	152,00 €	1 296,00 €
Vin d'honneur	382,00 €	190,00 €	152,00 €	724,00 €

Le Conseil Municipal décide que le prix du deuxième jour consécutif de location soit réduit de moitié

### **ANTICIPATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS SUR LE BUDGET 2022**

Le vote du budget doit intervenir au plus tard le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021 à savoir :

#### Budget commune :

- **chapitre 20** : 1 370 €
- **chapitre 21** : 410 000 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, et après débat, autorise le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021 à savoir :

Budget commune :

- **chapitre 20** : 1 370 €
- **chapitre 21** : 410 000 €

**CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION D'AUNEAU (SICTOM) DE MISE EN APPLICATION D'UNE PARTIE FIXE DE LA REDEVANCE SPECIALE**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de convention de mise en application d'une partie fixe de la redevance spéciale entre la Commune et le SICTOM, pour financer la collecte et l'élimination des déchets des collectivités.

Après en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la convention de mise en application d'une partie fixe de la redevance spéciale entre la Commune et le SICTOM, pour financer la collecte et l'élimination des déchets des collectivités telle que proposée
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**MODIFICATION DES STATUTS DU SEASY**

**VU** la délibération du comité syndical du SEASY n°2021 11 001 en date du 17 novembre 2021 portant proposition de modification des statuts du syndicat ;

**CONSIDERANT** la volonté de Rambouillet Territoires de confier au seasy l'exercice de la compétence assainissement collectif pour la commune de Clairefontaine-en-Yvelines

**VU** le projet de statut modifié ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat comme annexés à cette délibération
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame le Préfet d'Eure-et-Loir et à Monsieur le Président du SEASY

**DOSSIER A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION**

**Sente rue d'Authon**

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que la sente rue d'Authon permettant l'accès aux propriétés sises 6 et 8 rue d'Authon était considérée comme voie privée au vu des documents fournis par l'un des propriétaires.

Après avis du Notaire de la commune, il s'avèrerait que cette sente qui n'est pas cadastrée appartiendrait au domaine public.

Afin de résoudre la nature de cette voie, Monsieur le Maire informe qu'il a écrit aux deux propriétaires leur demandant leur accord que cette sente passe officiellement dans le domaine public et que la commune, en cas d'accord et compte tenu des problèmes d'évacuations des eaux usées rencontrés par l'une des propriétés, réalisera les travaux de réfection du réseau d'assainissement.

## **Panneau d'information lumineux**

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré l'entreprise Lumiplan et un devis sera réalisé pour l'installation d'un panneau à côté de la mare et au carrefour. Deux autres entreprises seront consultées.

## **Contrat de maintenance Salle des Garances**

Monsieur le Maire propose de signer un contrat de maintenance avec la Sté Delta Dore pour le module chauffage de la salle des Garances pour un montant de 700 € HT. Le Conseil donne son accord.

## **Travaux prévisionnels 2022**

Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux travaux pour 2022 afin de pouvoir faire les demandes de subvention avant le 31 janvier 2022.

A ce jour, une subvention pourra être demandée pour les travaux suivants :

Travaux de voirie rue Saint-Fiacre, sente rue d'Authon, rue du Gault, éventuellement pour les constructions propriété Bugar,

## **Organisation du Noël des enfants**

Monsieur le Maire et Madame LEVETEAU informent qu'ils ont décidé d'annuler le spectacle de Noël.

Le Conseil Municipal décide de distribuer les cadeaux et les boîtes de chocolat dans chaque foyer.

## **Fêtes et cérémonies : prévisions de sorties 2022**

Madame LEVETEAU propose d'organiser le week-end en baie de Somme comme prévu en 2020 si les conditions sanitaires le permettent.

## **Compte rendu des Syndicats intercommunaux et Commissions**

### **SEASY**

Monsieur MORIN, Monsieur LIDOUREN et Madame MOUSSY fait part de la réunion du SEASY au cours de laquelle il a été voté le débat d'orientation budgétaire.

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable en 2022 augmente de 2% soit 1,68 €

Le prix du m<sup>3</sup> d'assainissement en 2022 passe de 1,58 € à 1,87 € et la prime fixe passe de 25 € à 30 €.

Il a été évoqué les travaux qui seront réalisés dont la destruction du Château d'eau de Garancières en raison de la vétusté dû aux antennes.

Eau potable :	résultat	excédent d'exploitation de 2 256 990,72
		Excédent d'investissement de 771 929,27

Assainissement :	résultat	excédent d'exploitation de 1 187 261,69
		déficit d'investissement de 156 199,86

### **Eure et Loir Energie**

Monsieur PORCHER fait le compte rendu de la réunion d'Eure et Loir Energie au cours de laquelle le BP 2022 a été voté. Il a été décidé également de la reconduction du contrat

énergie, de la création d'un syndicat pour gérer les bornes électriques et la volonté de chercher à développer les énergies renouvelables (géothermie, biomasse) sur 3 ans

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal
  - o De la commande de 2 tables pour la salle du conseil pour un montant de 1 476 € TTC.
  - o Des devis de MTD Leroy pour une clôture et portillon autour de la pompe à chaleur pour un montant de 2 341 € HT et de SECMI pour une plateforme et garde-corps pour un montant de 1 677€ HT
  - o D'un devis pour l'achat d'un barnum pour le cimetière d'un montant de 820 € HT
  - o Du montant de la contribution du SDIS d'un montant de 32 722,82 €
  - o Qu'il s'est aperçu que l'entrée au 2 rue Saint-Fiacre était privé et que le béton désactivé et le mat d'éclairage ne se trouvaient pas dans le domaine public. Le Conseil est d'accord pour que Monsieur le Maire propose aux propriétaires la rétrocession de la parcelle à la commune.
  - o Du dépôt du PC de Néo-Farm/Gilbert
  - o Que la commune accueillera une stagiaire de lycée professionnelle du 10 janvier au 4 février 2022
  - o Des remerciements de personnes qui ont reçu le livre
  
- Monsieur EVEN s'étonne des travaux de réfection de la chaussée rue d'Authon et rue de la Raperie réalisés partiellement à certains endroits. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'interroge également mais il n'a reçu aucune précision par le Département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

**Le Maire,**  
Laurent CLEMENTONI

**1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,**  
Yvan MORIN

**2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,**  
Nathalie LEVETEAU

**3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,**  
Francis DURAND

**Conseiller Municipal,**  
Philippe BONNEAU

**Conseiller Municipal**  
Xavier EVEN

**Conseiller Municipal,**  
Florence MAZÉ

**Conseiller Municipal,**  
Laurent LIDOUREN

**Conseiller Municipal**  
Ghislaine COURTÉ  
**Absente excusée**

**Conseiller Municipal,**  
Jean-Pierre PORCHER

**Conseiller Municipal,**  
Corinne MOUSSY